

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le dix sept mars à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, LAINE Henri, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, DELORME Vincent, PERRIN Patrice, FAYARD René, Mmes DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, Mrs DEAN Peter, DAUVILLAIRE Olivier.

Absent(s) excusé(s) : Mme JONINON-DESVIGNES Karine ayant donné pouvoir à M. BACIAK François

Absent(s) : Mmes BRAMANT Jacqueline – ROBILLARD Marinette – TRIVINO Elisabeth

Secrétaire de séance : M. LAINE Henri

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

COMPTE DE GESTION

COMMUNE – C.C.A.S. – ASSAINISSEMENT – ATELIER RELAIS – LOTISSEMENT – LOTISSEMENT «Les Croix »

Année 2014

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2014, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET GENERAL

Année 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- . Un excédent de fonctionnement de 271 538,81 €
- . Un déficit d'investissement de 80 722,01 €
- . Reste à réaliser dépenses investissement : 6 780,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement – **art.1068 : 87 502,01 €**

Affectation à l'excédent reporté – **art.002 : 184 036,80 €**

COMPTE ADMINISTRATIF / ASSAINISSEMENT

Année 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- . Un excédent de fonctionnement de 83 668,83 €
- . Un déficit d'investissement de 4 028,21 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation à l'excédent reporté – art.002 : 79 640,62 €

TAUX IMPOSITION / ANNEE 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, fixe comme suit le taux des quatre taxes directes locales, pour l'année 2015 :

- . Taxe d'habitation : 14,01 %
- . Taxe foncière (bâti) : 11,80 %
- . Taxe foncière (non bâti) : 45,75 %
- . C.F.E. : 19,91 %

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION

DEAN Peter

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune rembourse à Monsieur Peter DEAN les frais de déplacement liés à l'invitation du Comité Départemental de Fleurissement à Châtenoy-le-Royal (Saône-et-Loire), pour la remise des prix du concours fleurissement 2014.

SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Année scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal fixe le montant annuel de la subvention versée à tous les établissements d'enseignement demandeurs, assurant une formation générale de premier cycle de collège ou professionnelle correspondante, à **70,80 €**, par élève semurois.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) / 2015

Après avoir pris connaissance du courrier de la Direction de l'Insertion et du Logement Social du Département de Saône-et-Loire, sur le FSL (Fonds de Solidarité Logement), dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de reconduire pour l'année 2015 la participation de la commune à hauteur de 0,35 € par habitant.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Décide :

. D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

. De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2015, l'adhésion de la commune à la FONDATION DU PATRIMOINE, pour soutenir la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine Bourguignon. Le montant de l'adhésion s'élève à 50 €.

ADHESION CAUE 71 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2015, l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Saône-et-Loire. Coût de l'adhésion : 224 €.

Il est fait part :

- . Du début des travaux de mise en conformité de l'électricité à la Collégiale Saint Hilaire.
- . Du compte rendu de la réunion avec Mme Ullmann et M. Wenzel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour la restauration du portail de la Collégiale Saint Hilaire.
- . De l'avancement du projet d'isolation thermique du groupe scolaire (choix de l'architecte).
- . Du courrier de l'OPAC de Saône-et-Loire concernant la proposition à la vente de deux logements de son parc locatif au lieu-dit « La Fay ». Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette démarche.
- . Du courrier de M. Francis MICHEL souhaitant la réfection de la voirie du lotissement «chemin des Moines Blancs ».
- . Des remerciements de l'association « Les Vieilles Pierres » pour le versement de la subvention communale.
- . Des compte-rendus des réunions des commissions agricole, marché et de l'assemblée générale de l'association cantonale du legs Bouthier de Rochefort (Robert Bayon).
- . Du compte rendu de la réunion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et du syndicat refuge fourrière (René Fayard).
- . De la mise en circulation prochaine du dépliant touristique.
- . De l'organisation d'une réunion d'information pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).